

Cour Constitutionnelle : Que traficote Amadou Ousmane Touré avec le CNSP ?

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

685

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



CNSP - M5-RFP

La veillée d'armes



Transition : Le CNSP promet de remettre le pouvoir aux civils !



Concertations Nationales : Les suggestions de Moussa Mara pour une transition réussie



**LIBÉREZ
L'HONORABLE
SOUMAÏLA
CISSE !**

ENSEMBLE NOUS POUVONS !

Une	CNSP – M5-RFP : la veillée d'armes	P.4
Brèves	La transition malienne : Sera-t-elle dirigée par un civil?	P.11
	Sommet de la CEDEAO à Niamey : Buhari appelle ses homologues à respecter leurs constitutions	P.11
	Un 3e mandat pour OUATTARA en Côte d'Ivoire : Macron lui demande de se retirer, la réponse surprenante d'Alassane Ouattara	P.11
	CANAM : Une mission d'audit du Cabinet Diarra	P.12
	Concertations nationales du 10 au 12 septembre prochains : Les suggestions de Moussa Diarra ancien député	P.12
	Imam Dicko sur la gestion de la transition : « Le peuple malien ne vas pas encore se laisser entraîner dans des arrangements »	P.12
	Conclusions du sommet de la CEDEAO au Niger : Les observations de Me Balla SEYE	P.13
Actualité	UEMOA : Le franc CFA est-il un impôt colonial ?	P.15
	Cour d'Assises de Bamako : Peine capitale pour l'obsédé sexuel	P.16
Politique	Cour Constitutionnelle : Que traficote amadou Ousmane Touré avec le CNSP?	P.18
	Concertations Nationales : Les suggestions de Moussa Mara pour une transition réussie	P.20
	Transition : Le CNSP promet de remettre le pouvoir aux civils !	P.21
Culture & société	Patrimoine mondial de l'humanité : L'Unesco va restaurer le site de Bandiagara	P.24
International	De la démocratie en Guinée : Un nouveau paradigme	P.25
	Le Ministre Mamadou Touré aux jeunes de Côte d'Ivoire depuis le Moronou : « Refusez l'instrumentalisation »	P.26
Sport	Basketball : Championnat national de D1 : Les résultats de la 9ème journée	P.27
	Athlétisme et hyperandrogénie : La défaite de trop pour Caster Semenya ?	P.28



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



CNSP – M5-RFP : la veillée d'armes

Le Comité National pour le Salut du Peuple (CNDP) tiendra-t-il son engagement d'instaurer une transition civile au Mali ? Se souvient-t-elle encore de sa déclaration selon laquelle elle n'a fait que parachever l'œuvre entreprise par le M5-RFP pour obtenir la démission de l'ancien président et s'emparer du pouvoir qui de toutes les façons allait tomber comme un fruit mûr ? Les soutiens de IBK reconvertis en conseillers occultes des militaires de Kati continueront-ils à souffler dans leurs oreilles particulièrement réceptives qu'ils doivent gérer eux-mêmes la transition, sous-entendu avec eux ? Enfin les planqués des moments difficiles et autres adeptes du grand écart pendant la lutte patriotique pour le départ de IBK continueront-ils à jouer aux juges de paix- ultimes recours ?

Tel est sommairement campé le tableau de la guerre des ombres qui se joue à Bamako. Chacun de ces quatre (4) acteurs a une figure emblématique dont les noms pourrait -être Assimi Goïta ou Malick Diaw, Choguel K. Maïga ou Mountaga Tall, Bocari Tréta ou Tieman Hubert Coulibaly et Moussa Mara ou Aliou Bou-bacar Diallo.

Le Colonel Assimi Goïta et ses hommes se sont bunkérisés à l'école du Prytanée militaire de Kati aussi bien pour des raisons de sécurité que de discrétion. C'est là-bas en effet, que loin des regards et des oreilles indiscretes, ils reçoivent sans arrêt tous leurs nouveaux soutiens, peaufinent leurs stratégies de conservation du pouvoir et maintiennent certains anciens dignitaires en état d'arrestation. Ils

pensent agir discrètement et malicieusement pour rester seuls maîtres du Mali, mais malheureusement pour eux, ils se comportent comme des éléphants dans un magasin de porcelaines.

Leur dernier fait d'armes a été l'organisation à Bamako avant-hier mardi d'un meeting dit de soutien aux Forces Armées Maliennes c'est-à-dire en fait au CNSP. Annoncé à grand renfort





de publicité comme un évènement de premier ordre et qui plus est, au Monument de l'Indépendance, haut lieu de rassemblements du M5-RFP pour chasser IBK du pouvoir, l'activité, comme dirait le célèbre homme politique français fit pschiiit . Le CNSP, commanditaire du meeting espérait au moins égaler les mobilisations de centaines de milliers de maliens que réussissaient les contestataires de IBK à chacune de leurs sorties. Tous les Sotramas, véhicules de transport en commun à Bamako, avaient été loués pour la circonstance. Mais seuls quelques centaines de personnes (environ 500 selon l'AFP) ont fait le déplacement. C'était dur comme déception mais ce n'était pas encore l'estocade. Plus discrètement le même CNSP a mis en place un « Comité d'Experts » pour élaborer des documents essentiels à la Transition comme la Charte ou la Feuille de route. Travaux d'experts ou opération haute couture pour ajuster aux porteurs d'uniformes de nouveaux habits civils ? Le choix des participants aux concertations nationales fera que tous ces documents risqueront de passer comme une lettre à la poste. Mais quoi après ? Pendant ce temps, sans une seule annonce officielle de ses leaders du Comité stratégique, le M5-RFP s'apprête à donner au berger la réponse de la bergère comme ce fût le cas lors de la journée de validation des termes de référence des journées de concertation nationale. Cette jeunesse s'est bruyamment exprimée sur les réseaux sociaux pour dénoncer son exclusion programmée mais aussi des tentatives du CNSP pour la détacher du M5-RFP. Comment évolueront ces guerres à pas

feutrés ? Le centre International des Conférences de Bamako sera-t-il le lieu pour « les deux légitimités » du moment à Bamako de fumer le calumet de la paix ou au contraire de passer de la guerre froide à un affrontement sans concessions ? Pendant que les deux mastodontes de la transition affutent leurs armes, les troisièmes larrons se préparent dans les coulisses à tirer les marrons du feu ou à saisir « Maître Aliboron ».

Là, entre en scène Moussa Mara, toujours aux abonnés absents quand il s'agit d'affronter les princes du jour, mais toujours prêts à aller au secours de la victoire avec des propositions dont l'inanité le dispute à l'opportunisme. Que dit-il en l'occurrence ? « La transition doit être inclusive et neutre, ce qui impose d'éloigner les acteurs politiques de l'exécutif ». Belle et sérieuse proposition de celui qui s'est auto-exclut par sa non-participation aux luttes patriotiques et démocratiques et dont le CNSP a vite découvert la face cachée pour le déclarer de fait, persona non grata à Kati.

Seulement Moussa Mara et ceux qui sont logés à la même enseigne n'ont pas dit leur dernier mot. Ils n'hésiteront pas, s'ils en ont l'occasion, à donner un coup de poignard dans le dos du M5-EFP pendant les journées de concertations.

Enfin la cohorte des soutiens assumés de l'ancien président, avec à leurs tête le président du parti présidentiel Bocari Tréta, les autres leaders de la coalition Ensemble pour le Mali, de la COFOP, du FSD-SAP qui rasant aujourd'hui les murs auront à cœur de donner l'estocade au M5-RFP. Celui-ci saura-t-il éviter le coup ?

■ Moctar SAOW



Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique - AFRO

Une ambulance et des équipements de première nécessité pour répondre à la #COVID19, incluant des concentrateurs d'oxygène et des kits de test. Ils sont offerts par African Development Bank Group & l'OMS pour renforcer la réponse de la Sierra Leone.

Le ministre de la Santé reçoit le matériel, remerciant les partenaires pour leur soutien constant.



Jeune Afrique

**jeune
afrique**

Le Mouvement du 5 juin, qui a été à l'avant-garde de la contestation contre le président Ibrahim Bou-bacar Keïta et considère que la junte a parachévé sa lutte, s'est-il fait voler la victoire ? Entre les deux, le débat sur la forme que doit prendre la transition se fait âpre.



Soulby Sanogo

Sincèrement, je propose de confier la présidence de la Transition à une FEMME



Awa Sylla

Ma transition. Il faut des femmes compétentes pour la transition.

Fatoumata Sow

Coumba Keita

cherchez les bonnes personnes et arrêtez de nous ramener les dames qui ne nous honorent point.

Chaque jour j'envoie deux personnes sur ma page dites au nouveau président de venir voir j'ai commencé les consultations pour lui.



La diplomate, nommée le 3 septembre, a tissé sa toile à partir de la présidence gabonaise, pour laquelle elle a travaillé pendant vingt ans. Voici sur qui elle peut compter dans les sphères du pouvoir.



Condamné lors du procès de l'assassinat du militant Floribert Chebeya et de son chauffeur Fidèle Bazana en 2010, Christian Ngoy Kenga Kenga, officier de la police, était en fuite depuis neuf ans. Voici comment sa "cavale" a pris fin.

Sur fond d'explosion de la demande régionale en hydrocarbures, le négociant suisse a signé un contrat avec le Somaliland pour l'approvisionner et investir dans ses infrastructures portuaires.





Ambassade des Etats-Unis au Mali

L'ambassade est heureuse d'annoncer le tout nouveau cours en ligne du réseau Young African Leaders Initiative Network

, «Principes fondamentaux du leadership responsable pour les entrepreneurs».

Ce cours en trois parties fournit des lignes directrices permettant aux entrepreneurs de maintenir la transparence et la bonne gouvernance dans leurs opérations et gérer avec succès des situations éthiques complexes.

Cliquez sur <https://yali.state.gov/course-3787/#/> pour en savoir plus.



Assane Sidibe



Quand j'ai honte à la place de la Reine France! C'est avec indignation que je viens de voir une émission de la Chaîne de TV française CANAL+ largement diffusé dans nos foyers au Mali et intitulée " Le Mali vaut il 45 vies ?".

Je veux simplement rappeler une petite partie de l'histoire: celle de mes grands-parents qui sont allés par humanisme et solidarité (que vous avez interprété comme de la naïveté) vous sauver des griffes des nazis et qu'ils moururent par milliers pour cette France.

Oui j'ai honte pour cette Reine France quand grâce à mes grands-parents elle 1ère puissance ferroviaire (métro) et ils moururent par milliers en creusant des trous de métros.

Oui j'ai honte pour la Reine France quand elle fait dire par ses médias ce qu'elle n'ose pas dire publiquement et officiellement.

Je désespère que la Reine France comprenne un jour que la politique extérieure d'un pays ne doit pas reposer exclusivement sur une ambition de domination d'autres peuples et que ce n'est pas tenable historiquement .

Oui de toute façon, On ne doit pas s'attendre à autre chose d'un pays qui a osé coloniser et qui reste encore profondément neo-colonialiste dans l'âme malgré les déclarations legalistes cyniques qu'il fait quotidiennement.

Oui Reine France Le réveil du peuple malien est une réalité malgré toutes les entraves..

En tout cas ce qui est sûr plus rien ne sera comme avant.

Assane SIDIBE ancien député.



RFI



«Cite moi un président noir qui n'est pas un trou du cul?»

Et le président américain aurait ajouté «Mandela a foutu le pays en l'air. J'emmerde Mandela. Il n'était pas un leader»



MALI KANU



Guiré : Le Comité National pour le Salut du Peuple au chevet du détachement FAMa

Une délégation du Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP) dirigée par le Lieutenant-Colonel Moustaph Sangaré a rendu visite, le mardi 08 septembre 2020, au détachement Famas. Ce détachement a subi une perte au cours d'une embuscade, le jeudi 03 septembre 2020 à Guiré (Nara).

L'objectif de cette visite était de témoigner du soutien des plus hautes autorités du pays aux hommes affectés sur le terrain par cette tragédie. Au cours des échanges, la troupe a rassuré qu'elle est de plus déterminée et engagée à faire face aux forces du mal, Par la suite elle a demandé la forte collaboration de la population pour la protection des personnes et de leurs biens.

Le Lieutenant-Colonel Moustaph Sangaré a indiqué que ces éléments ont honoré leur engagement. Il a affirmé la satisfaction avec les mots d'encouragements de la Nation malienne pour la montée en puissance des FAMa dans les opérations.

Le Lieutenant-Colonel Sangaré a également rendu hommage aux héros disparus et souhaité prompt rétablissement aux blessés. Il a

réaffirmé à la troupe l'accompagnement des autorités dans l'accomplissement des missions assignées.



Mohamed Bouyé Sow

CNSP-INVITEZ à mener une excavation si nécessaire archéologique sur les devants scènes(MP4)nouvelle version obsolète(Régime-déchu)



L'ami du peuple

Samba Sangaré a vécu l'enfer avec 32 autres camarades militaires à Taoudénit où les avait déportés le lieutenant Moussa Traoré, auteur d'un putsch qui avait renversé, en 1968, le président Modibo Kéïta.

Relaxé en 1979, après 10 ans de captivité, il traîne aujourd'hui les séquelles des travaux forcés, à son domicile à Lafiabougou, à la rue 375, porte 71, où il vit avec sa brave épouse, Maïmouna Kéïta.

C'est là que nous l'avons rencontré pour un récit sur l'Armée malienne aux premières heures de l'indépendance et sur l'affaire Diby Syllas Diarra qui a engendré l'odyssée taoudénite.

Le plan de renversement du CMLN avait été bien mûri et coché sur papier par la bande à Diby Silas. Il ne restait plus que les réglages de dernière minute pour passer à l'action. Le coup était imparable au vu de la qualité des membres du groupe par rapport au 14 du CMLN, toujours plongés dans l'euphorie de l'après 19 novembre.

La trahison de Moriba Diakité

C'est au plus fort de ces préparatifs que les futurs putschistes ont été trahis et "vendus" par le lieutenant Moriba Diakité du groupe de Kati. A-t-il agi par lâcheté ou par froid calcul ? Mystère. Toujours est-il qu'avant le jour J les membres du groupe, 33 au total, ont été arrêtés à partir du 12 août 1969. Après un bref séjour dans les différents commissariats, ils furent internés à la compagnie du génie.

Leur procès a eu lieu à huis clos le 14 décembre 1969. Le verdict a été prononcé tard dans la nuit du 17 décembre 1969. Dix-neuf (19) ont été condamnés à des peines allant de 5 ans à la perpétuité, en passant par 10, 15 et 20 ans de travaux forcés. « Aussitôt après, nous avons été conduits à la prison centrale de Bamako où nous sommes entrés en chantant l'Internationale socialiste », se rappelle Samba Sangaré. A partir de ce jour, les choses vont aller très vite. Moins de 36 heures après leur arrivée à la prison centrale, les condamnés ont

été répartis en deux groupes.

Ceux ayant 10 ans et plus ont eu Taoudénit pour destination et les autres ont été envoyés à Kidal. Aussi surprenant que cela puisse paraître, c'est Eladi Ag Alah, un ancien chef de la première rébellion en détention à la prison centrale, celui-là même qui avait été capturé par Diby Syllas Diarra, qui les a fait prévenir de l'imminence de leur départ vers l'inconnu, en même temps qu'il leur faisait parvenir du thé et du sucre en signe de sympathie.

Quant au traître, il n'a pas eu la récompense escompté, ayant été arrêté en même temps que les autres. Le lieutenant Moussa Traoré l'accuse d'avoir eu un moment de doute au vu temps, très long, qui s'est écoulé entre le jour où il a été saisi par les putschistes et le jour où il les a dénoncés, sans oublier qu'il a participé à tous les préparatifs du coup. Ce n'est donc pas un homme de conviction en qui il faut faire confiance. Pire, il a été rayé de l'Armée après son acquittement au procès. Le reste de sa courte vie se serait passé dans la tourmente. Vomi par tous, civils et militaires, il s'est exilé vers la Côte d'Ivoire pour un séjour, raté. Revenu au Mali, Moriba Diakité aurait perdu la raison avant de mourir.

Dix ans au bagne-mouroir de Taoudénit

Le 20 décembre à l'aube, les 9 membres du groupe destinés pour Taoudénit furent embarqués à bord d'un avion militaire et débarqués à la prison civile de Tombouctou. C'est là qu'ils recevront la visite du lieutenant Almamy Niantao, affecté à Tombouctou pour s'occuper spécialement de leur cas. Dans le récit de notre interlocuteur, le Lt Niantao sera leur bourreau à Taoudénit, site où ils ont posé leurs bagages le 28 décembre 1969 pour un séjour qui va s'avérer fatal pour beaucoup d'entre eux. Nous épargnons à nos chers lecteurs le gros de l'enfer et de toutes les affres subies par Samba Sangaré et ses camarades.

On rappellera seulement qu'ils ont travaillé dans les mines de sel, construit le Fort Niantao, rempli et roulé des fûts d'eau et de banco dans le sable, dégagé du sable en plein Sahara, ramassé des crottes de chameau ; sans oublier le manœuvre, le supplice du piquet, la consommation de la chair d'animaux morts, le matraquage, les brûlures....

Le tout dans un contexte inhumain et sous les ordres du Lt Niantao : canicule et extrême fraîcheur selon les périodes (même en temps normal, un militaire libre ne doit pas y servir plus de 3 mois), menottes aux mains et chaînes aux pieds, haillons, logements exécrables etc... Tous les travaux se déroulaient sous les coups de cravache ou de crosse de fusil. Pendant 10 ou 20 ans dans ces conditions de travaux forcés, beaucoup n'ont pas pu tenir et y ont laissé leur vie.

Sur les 9 de Taoudénit, seuls deux sont réellement revenus : Samba Sangaré et Guédiouma Samaké qui ont épuisé 10 ans de travaux forcés. Le troisième, capitaine Alassane Diarra est mort peu après sa libération, après plus de 10 ans de travaux forcés.

A Taoudénit, Samba Sangaré retient une satisfaction morale et divine, celle de voir les rejoindre un à un, menottes aux mains, ceux qui les avaient arrêtés et envoyés là. Il s'agit du capitaine Yoro Diakité, chef du gouvernement provisoire, le principal signataire du décret d'ouverture du bagne de Taoudénit, Tiécoro Bagayoko, Kissima Doukara,



Karim Dembélé, Joseph Mara et Soungalo Samaké. « Nous avions vu les choses venir. S'ils nous avaient écoutés, on n'en serait pas là. Car, tous ont été arrêtés pour avoir tenté de renverser le régime en place qui n'était pas bon à leurs yeux », regrette notre interlocuteur. Néanmoins nous jugeons nécessaire de revenir sur la mort des membres de la bande, notamment celle de Diby Silas Diarra, telle que racontée par Samba Sangaré. Notre homme s'en souvient comme si c'était hier.

La mort de Diby Silas Diarra et autres

Les séjours du lieutenant Niantao (les chefs geôliers étaient remplacés tous les 3 ou 4 mois) ont été fatals à Diby et ses camarades, transformés en de véritables loques humaines. L'état physique de certains, que le bérubéri avait consumés, défigurés et affaiblis à l'extrême, ne cessa de décliner et de susciter de réelles inquiétudes. Aussitôt après son deuxième passage à Taoudénit, des détenus de droit commun, les plus atteints commencèrent à mourir au rythme de un par semaine, pour finalement atteindre les 3 décès hebdomadaires.

Ce fut dans cette expectative dramatique, que la première victime du groupe des détenus politiques s'éteignit, en la personne du capitaine Sogodogo, le 14 février 1972. Le capitaine Tiékoura Sogodogo mourut dans une grande misère, de mauvais traitement, de maladie, d' inanition et de manque absolu de soins et d'assistance.

Sogodogo ne mourut pas sur le chantier, pour la, le simple raison que sa mort était survenue en cours nuit.

Le lieutenant Jean Bolon Samaké mourut 45 jours après, le 29 mars 1972, au matin. Comme la plupart des détenus, Jean Selon était atteint de bérubéri en état avancé. En plus de ce mal terrible, il souffrait de diarrhée profuse qui ne lui laissait aucun répit.

Il avait tant maigri, que ses côtes et vertèbres se pouvaient compter comme les grains d'un chapelet. Ne pouvant plus assurer aucune corvée, il était laissé à lui-même, se débattant avec la maladie et la mort. Plaignait point, ne criait point, ne gémissait point.

Il regardait la mort en face, la toisant avec lucidité, et l'attendant en officier pour qui, la vie sans honneur ne mérite pas d'être vécue.

Comme Sogodogo, Jean Belon eut droit à une toilette funèbre. Lui aussi ne laissa qu'une paire de pataugas usés et couverts de boue séchée, que les militaires renvoyèrent à sa famille. De 9, le groupe fut réduit à 7 membres. Puis à 6 avec la mort du doyen d'âge, le capitaine Bakary Camara, affectueusement appelé El Bekry. C'était le 1er mai 1972, jour anniversaire de la fête du travail.

Bakary est mort de malnutrition entretenue, de sévices corporels répétés, de sous-alimentation imposée, de manque de soins et d'assistance voulus, toutes choses qui entraînent inévitablement le bérubéri, le mal fatal. Il avait connu, comme tous ceux qui étaient tombés avant lui, les déformations physiques, la douleur aux articulations, la faiblesse et la lourdeur des jambes ainsi que le relâchement du sphincter anal. Malgré cette déchéance physique sans nom, Bakary resta digne et serein et mourut le sourire aux lèvres, en parfait état de lucidité.

Après le capitaine Bakary, d'autres membres du groupe tombèrent successivement, à des intervalles très rapprochés.

Capitaine Diby Syllas Diarra rendit âme le 22 juin 1972 sous la cra-

vache du soldat El Mehdi, ressortissant du cercle de Kidal. Ce jeune tamasheq avait été poussé contre Diby, au motif que ce dernier avait sévi contre des tamasheq pendant la première rébellion au Nord du Mali. Diby poussait un fût vide vers le puits, pendant que ce soldat le cravachait sauvagement, lui commandant d'aller plus vite que ne lui permettait ce qui lui restait de force. Finalement, à bout de souffle, il s'affala en travers du fût et mourut à la tâche, sous la cravache.

L'infirmier militaire, dépêché sur le lieu, lui administra pour la forme, ce qu'il appela un toni cardiaque, mais que les détenus appelaient le coup de grâce. Cette piqûre de dernière minute, selon Samba Sangaré, n'a jamais été d'aucune utilité pour personne, depuis que le Bagne-mouroir a été créé. « Voilà comment est mort le plus vaillant des capitaines, l'officier le plus célèbre de son temps », nous confie Samba, le regard lointain.

Diby fut lavé et enterré par les soins de ses camarades, sans plus de cérémonial que les autres. « Il mourut convaincu du bien-fondé de son action qu'il ne renia jamais, même au plus fort de la détresse. Comme tous ceux qui avaient disparu avant lui, il avait vu la mort venir, et l'attendait dignement, sans affolement, et sans attendrissement sur sa personne. Lui aussi mourut en officier dont le courage, la fierté et le sang-froid n'avaient d'égal que son patriotisme connu de tous », ajoute notre interlocuteur.

Qui poursuit : « Le seul tort du capitaine Diby et de ses compagnons était d'avoir compris 23 ans plus tôt, ce que les autres ne comprendront que 23 ans plus tard. Diby laissa en mourant une montre bracelet de marque MIDO, une paire de chaussures maculées et une bague qui ne le quittait jamais. En recevant ces pauvres reliques, sa famille a pu se faire une idée du drame et de la misère dans lesquels il avait fini sa vie ».

Deux semaines après le décès de Diby Syllas Diarra, ce fut le tour du sergent-chef Boubacar Traoré de finir sa vie dans le pénitencier de triste réputation de Taoudénit. C'était le 7 juillet 1972. Boubacar Traoré était un jeune sous-officier d'une espèce rare. « Intelligent, responsable et patriote, il n'avait pas apprécié l'intrusion de l'Armée dans la vie publique de la nation. Pour lui, la qualité des protagonistes était pour le moins sujette à caution. Il avait superbement ignoré tout ce que son amitié avec Tiécoro Bagayoko, un membre influent du C.M.L.N., pouvait lui apporter, pour ne considérer que l'intérêt supérieur du Mali », témoigne Samba Sangaré.

Qui nous apprend qu'au moment de sa mort, Boubacar était si malade et si affaibli que son cou, ne pouvait plus supporter sa tête qui, obstinément retombait à droite ou à gauche, en avant ou en arrière. Il ne pouvait pas non plus marcher. Ce fut pourtant dans cet état que le chef geôlier, l'adjudant Nouha ordonna de le faire sortir pour la corvée, et de le fouetter. Le soldat désigné à cet effet leva la cravache, en assena deux coups à celui qui n'était déjà qu'un cadavre. Boubacar mourut quelques instants après, portant le nombre de décès à 5 parmi la bande à Diby.

Trois semaines plus tard, le 31 juillet 1972, s'éteignit à son tour, le lieutenant Mami Ouattara au cours d'une corvée de transport de briques. Samba s'en rappelle : « Ce 31 juillet 1972, l'adjudant Nouha ordonna de nous envoyer transporter des briques. Nous avions beaucoup de peine à marcher, même sans fardeau. Nous arrivâmes ca-

hincaha sur le chantier. Les soldats nous montrèrent les briques qu'il fallait déplacer et entasser 50 mètres plus loin. Cette opération n'avait d'autre but que de précipiter notre mort. En effet, après quelques va et vient, Mami Ouattara commença à vaciller, pour finalement tomber sous le poids de la brique qu'il portait.

Il ne se relèvera plus. Transporté dans notre cellule, il reçut l'ultime piqûre, comme le condamné à mort reçoit le coup de grâce. Ce que j'ai retenu d'émouvant de cette corvée et de la disparition de Mami, c'est que 10 minutes avant sa mort, il m'incitait à me dépêcher pour ne pas attirer sur nous la colère des militaires.

Quel ne fut mon étonnement en découvrant qu'il me trouvait lent, lui qui pouvait à peine mettre un pied devant l'autre. Mais cela montrait seulement combien nous avions été traumatisés par la cruauté des soldats que nous redoutions plus que la mort. En effet, Mami ne se souciait pas de la mort qu'il sentait pourtant venir, mais plutôt de la réaction que pouvaient avoir nos geôliers. C'est tout dire.

Tout comme Diby, Mami avait subi la rigueur des travaux forcés jusqu'au terme de sa vie, malgré la maladie et la faiblesse du corps. Il repose à Taoudénit pour toujours, victime du devoir ».

Du groupe de 9 officiers et sous-officiers, il ne restait plus que 3 : le capitaine Alassane Diarra, le sergent-chef Samba Gainé Sangaré et l'adjudant Guédiouma Samaké. Grâce à Dieu, ceux-ci pourront tenir jusqu'au bout. Pourtant, Samba Sangaré est passé à un fil de la mort.



Oumar Niaré

Les avocats du noir : De simples scribes anonymes rédigeant des mémoires pour des justiciables, ils sont devenus des mandataires (porteurs de mandat) pour représenter les parties avec la prétention de plaider. La ligne rouge est-elle franchie ?



Bennchico Savadogo

Sachez aider vos voisins et proches en cachette ces temps-ci car certaines personnes n'arrivent pas à



joindre les deux bouts, et sont pas habituées à demander service. Dieu nous assiste

Diakité Modibo

Le retour des militaires aux affaires de l'Etat est un saut vers la dictature. Je m'oppose à ça.



Fabou Kante

GAO !

Le CNSP doit vraiment prendre à hauteur de souhait les enjeux politiques et sociaux des assises des 10, 11 et 12 Septembre. Ça bouillonne à GAO et dans d'autres capitales régionales autour de la question des délégués à envoyer pour participer aux concertations. Dans la cité des Askias, ce sont les militants RPM, ADEMA et ASMA- CFP qui ont été retenus pour venir représenter GAO à Bamako. Le M5-RFP de cette région est naturellement donc dans tous ces états, m'informe un militant. De gros soucis aussi à Kayes....Ce n'est pas du tout bon !

Aywa.

Fabou KANTE

Présentation du Mouvement Tabalé

Membre fondateur du Mouvement Espoir Mali KOURA (EMK).



Maréchal Alassane Toureh

2 h • 3

Nous avons constaté avec regret que toutes les régions qui ont demandé un civil à la tête de la transition ont été écartées par le CNSP aux concertations nationales du 10 au 12 septembre 2020. Gao en est l'exemple. Cela définit que ces militaires du CNSP n'ont pas une intention de redémarrer les travaux de la refondation du Mali. Le cas du capitaine bombardé en général doit les servir d'exemple.

[Maréchal Alassane Toureh](#)

Alassane Ouattara

Je suis très heureux d'être à Bongouanou, Chef-lieu de la Région du Moronou, pour une Visite d'Etat de 4 jours. Je ferai le bilan de nos actions de développement dans la région et j'échangerai avec mes frères et sœurs sur nos projets pour cette belle Région.



La transition malienne : Sera-t-elle dirigée par un civil ?



Au Mali, la CEDEAO demande aux militaires au pouvoir à Bamako de désigner d'ici le 15 septembre un président et un premier ministre civil de transition.

Cette décision de l'organisation sous régionale intervient alors que le pays est sous embargo. Certains Bamakois estiment que les militaires doivent attendre la concertation nationale du 10 au 12 septembre avant de répondre à cette exigence.

Un 3e mandat pour OUATTARA en Côte d'Ivoire : Macron lui demande de se retirer, la réponse surprenante d'Alassane Ouattara



Le déplacement en France du président Alassane Ouattara est loin d'avoir les effets escomptés. Le candidat sortant qui était parti à Paris chercher l'aval de Macron est rentré bredouille, si l'on en croit Jeune Afrique. Le journal affirme qu'Emmanuel Macron a demandé à son vis-à-vis de se retirer de la présidentielle pour éviter des troubles sociopolitiques.

« Le président français a suggéré à Alassane Ouattara (ADO) de procéder à un report du scrutin afin de lui permettre, ainsi qu'à Laurent Gbagbo et Henri Konan Bédié, de se retirer. Ce délai lui donnerait en effet la possibilité de faciliter l'ouverture d'un dialogue avec ses deux principaux opposants et de trouver un successeur pour opérer le « changement générationnel » initialement promis », révèle le journal.

Mais si l'on en croit l'hebdomadaire, Ouattara a refusé. Ce tête-à-tête a d'ailleurs été largement commenté dans les journaux ivoiriens. Lorsque

Sommet de la CEDEAO à Niamey : Buhari appelle ses homologues à respecter leurs constitutions



Le président du Nigeria, Muhammadu Buhari, appelle les présidents d'Afrique de l'Ouest à respecter la limite constitutionnelle de leur mandat.

Il est important qu'en tant que dirigeants de nos différents États membres de la Cedeao, nous respections les dispositions constitutionnelles de nos pays, notamment en ce qui concerne la limitation des mandats. C'est un domaine qui génère des crises et des tensions politiques dans notre sous-région", a-t-il déclaré.

Cette déclaration fait suite à la décision du président ivoirien Alassane Ouattara et du président guinéen Alpha Condé de se présenter pour un troisième mandat dans leurs pays respectifs. Les propos du président Buhari ont été tenus lors d'un sommet des dirigeants du bloc régional, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), qui s'est tenu à Niamey, la capitale du Niger. La décision du président Ouattara de se présenter pour un troisième mandat à la suite du décès soudain de son dauphin a déclenché des manifestations en Côte d'Ivoire. Ses détracteurs affirment que cette décision est anticonstitutionnelle. Des manifestations violentes ont également eu lieu en Guinée voisine, où le président Condé, âgé de 82 ans, brigue un troisième mandat controversé en octobre. Le sommet d'une journée de la Cedeao, qui s'est tenu lundi, a réuni huit chefs d'État, dont les présidents du Ghana, du Sénégal et du Burkina Faso.



les journaux pro-Ouattara affirment que ce dernier a connu un franc succès, d'autres supports insistent sur le fait qu'il a été humilié en France, qu'il a subi un camouflet total.

CANAM : Une mission d'audit du Cabinet Diarra



Une mission d'audit générale, conduite par le Cabinet Diarra, portant sur la période du 1er janvier 2016 au 31 août 2019 séjourne depuis quelques jours à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM). Elle a été commanditée par le Directeur Général Mahamane Baby qui dirige cette Organisme de prévoyance sociale depuis un peu plus d'une année. Elle vise d'évaluer "les forces et faiblesses de la CANAM et de proposer des mesures correctives à travers des recommandations pertinentes".

La mission d'audit cible, plus spécifiquement, la gestion de la cotisation sociale, des prestations, la gestion budgétaire, financière et comptable, la gestion des opérations de placements, du contentieux, des conventions avec les prestataires etc.

Il faut rappeler qu'après une décennie de fonctionnement, la CANAM a connu une évolution considérable marquée par l'accroissement du nombre d'assurés.

Source : Le : Le Résumé

Imam Dicko sur la gestion de la transition : « Le peuple malien ne vas pas encore se laisser entraîner dans des arrangements »

L'Imam malien Mahmoud Dicko, figure de proue du mouvement du 5 juin (M5-RFP), s'est encore une fois exprimé sur la situation du pays et aussi sur les « vellétés » des militaires de la junte au pouvoir.

« On sent chez eux des vellétés de garder la main. Personne n'est dupe », a déclaré clairement le leader religieux mardi. « Mais qui leur demande de faire ça ? Je n'en sais rien. Mais je leur demande de respecter leur serment et de ne pas penser que le peuple malien va encore, après toute cette lutte, se laisser entraîner dans des arrangements où l'on se partagerait des postes. Il faut bannir ces comportements », a averti Mahmoud Dicko.

Il a également mis l'accent sur ce qui est en jeu et l'importance que cela revêt pour l'existence même du Mali. « Nous sommes vraiment à un tournant, où il faut poser les jalons d'un régime futur, qui va constituer une rupture avec la corruption endémique, un système dans lequel la population malienne manque de tout, de l'éducation à la santé, cette

Concertations nationales du 10 au 12 septembre prochains : Les suggestions de Moussa Diarra ancien député



Elles portent sur les axes de la transition ainsi que le contenu de la feuille de route, l'architecture de la transition ainsi que les organes, le contenu de la charte de transition

Quelques idées importantes sont à retenir de ces documents

La transition doit être civile et notre pays contient quelques personnalités civiles non politiques, rigoureuses, honnêtes et ayant l'envergure pour l'aider dans cette phase délicate

La transition doit aboutir aux élections générales

La transition peut et doit traiter de certains sujets importants pendant le laps de temps restreint qu'elle durera

La transition doit être inclusive et neutre, ce qui impose d'éloigner les acteurs politiques de l'exécutif

Le choix des personnalités qui conduiront la transition doit être objectif et le plus inclusif possible pour assurer l'efficacité de cette période au service du Mali et des Maliens

Espérons avoir de bons débats les 10, 11 et 12 septembre afin d'aboutir à des solutions positives pour cette période délicate de notre histoire !

Moussa MARA



misère noire dans laquelle les gens vivent », a proposé le leader religieux. Mahmoud Dicko a évoqué aussi les conditions de travail des militaires. « L'armée elle-même vit une situation pitoyable. Je crois qu'il s'agit-là d'une chance de restaurer la confiance entre l'armée et son peuple. Parce qu'une armée qui n'a pas la confiance de son peuple ne peut pas faire face à des défis », a-t-il indiqué.

Conclusions du sommet de la CEDEAO au Niger : Les observations de Me Balla SEYE

A l'issue de son sommet d'aujourd'hui, la CEDEAO a exigé de la junte qu'elle mette en place un PR et un PM civils et ce, avant lundi prochain. En attendant, elle maintient ses sanctions contre le Mali ou plutôt contre les maliens.

Que c'est regrettable cette façon de faire de l'organisation sous régionale. Et elle pousse l'outrecuidance jusqu'à déclarer qu'elle fait tout ceci parce qu'elle se soucie des maliens et qu'elle restera à leurs côtés jusqu'à la mise en place des différentes institutions.

Comment peut-on prétendre se soucier d'un peuple lorsqu'on asphyxie son économie sous le prétexte fallacieux de faire pression sur les militaires ?

Comment peut-on prétendre se préoccuper de l'avenir d'un pays lorsque l'on ferme ses frontières avec lui ?

Comment peut-on décider de ne laisser qu'une petite semaine à la junte, ou plutôt aux maliens, pour choisir un PM et un PR civils ?

L'on peut comprendre que le syndrome malien est à craindre, surtout pour les présidents de la CEDEAO qui se sont rendus coupables de coup d'état constitutionnel.

L'on peut admettre qu'il est difficile pour certains de ces présidents mal élus de concéder qu'une frange importante du peuple leur demande de dégager parce qu'ils ont fait leur temps, avec des hauts et des bas.

L'on peut imaginer le désarroi de ces présidents et leur volonté de faire du cas malien un exemple pour leurs propres peuples, au cas où ceux-ci auraient des velléités de changement.

Mais ce que l'on ne peut comprendre, c'est la brutalité avec laquelle ils se surprennent à traiter le peuple malien.



Ce que l'on ne peut admettre, c'est le diktat des mesures de rétorsion que seuls quelques individus ont prises au nom de tout le peuple CEDEAO, lequel au demeurant, adhère à la révolution sans effusion de sang des maliens.

Ce que l'on ne peut tolérer, c'est cette détermination à passer outre la volonté du peuple malien qui, dans son grand ensemble, aspire au changement et veut prendre un peu son temps afin de bien faire, afin de ne pas retomber dans les erreurs du passé.

Ce que l'on souhaite, c'est que l'on respecte le peuple souverain du Mali qui en a plus qu'assez de ces chefs d'état qui prétendent que le pouvoir se gagne dans les urnes, mais qui ne laissent aucune chance à leur adversaires politiques, puisque maîtrisant de bout en bout les institutions et l'appareil électoral.

Dans ces conditions, il est légitime de se demander si notre pays ne doit pas quitter cette organisation et battre sa propre monnaie.

Au moins, nous serons maîtres de notre destin.

Me Balla Seye



Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous

UEMOA : Le franc CFA est-il un impôt colonial ?

Alors qu'Emmanuel Macron et Alassane Ouattara ont annoncé la réforme du franc CFA, une série de tweets dénonce un «impôt colonial» de la France.

En visite en Côte-d'Ivoire, Emmanuel Macron a annoncé samedi, au côté de son homologue, Alassane Ouattara, la fin du franc CFA. Une nouvelle monnaie, probablement appelée «eco», devrait voir le jour en 2020 dans les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) utilisant aujourd'hui le franc CFA : il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte-d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo. Pour l'instant, les six pays d'Afrique centrale utilisant le franc CFA mais formant une zone monétaire distincte (la Cemac) ne sont pas concernés. Au total, quatorze pays et les Comores ont le franc CFA.

En réaction à cette annonce, une série de tweets est devenue virale. Son auteure y dénonce un «impôt colonial» que paieraient les Etats à la France par le biais du franc CFA.

Elle explique que ces quatorze pays sont obligés de déposer 85% de leurs réserves au Trésor français, ce qui ne leur laisserait que 15% de liquidités et les obligerait à s'endetter auprès de la France.

CheckNews a déjà répondu à plusieurs reprises à ces questions. L'idée d'un «impôt colonial» payé par ces pays d'Afrique à la France est en fait une intox qui remonte à 2014 : elle repose sur une confusion concernant le fonctionnement du franc CFA.

En effet, comme l'explique la Banque de France, le franc CFA repose sur trois principes fondateurs, dont la garantie de convertibilité illimitée par le Trésor français. Celui-ci prévoit que, en contrepartie du fait que la convertibilité des monnaies de chaque pays soit garantie par le Trésor, chaque pays membre doit centraliser ses réserves. Ainsi, 50% des réserves de change la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de la Banque centrale des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) doivent être déposées auprès du Trésor français. Ce taux était, jusqu'en 2005 pour la BCEAO et jusqu'en 2009 pour la BEAC, de 65%.

Ainsi, ces deux banques centrales «disposaient en 2005 de plus de 3 600 milliards de francs CFA auprès du Trésor français», expli-



Francs CFA au marché noir à Abidjan, en 2015. Photo José Cendron Bloomberg, Getty

quait le Monde en 2015. Soit un stock d'environ 72 milliards d'euros.

Fin de la centralisation obligatoire de 50% des réserves de change en France

Il ne s'agit donc pas d'un impôt versé par les pays africains à la France, mais d'un dépôt, dont les intérêts leur sont reversés. Comme l'expliquait au Monde l'économiste Kako Nubukpo, ancien ministre togolais de la Prospective, par ailleurs très critique du modèle du franc CFA, «rien n'empêche les pays concernés d'en faire usage pour accompagner leur croissance». Ce que confirme, dans un débat sur RFI, Ahmadou Al Aminou Lo, directeur national de la BCEAO au Sénégal en 2018. Surtout, cette mesure est censée être supprimée dans la réforme du franc CFA annoncée ce week-end.

En effet, outre le changement de nom, la réforme prévoit «l'arrêt de la centralisation de 50% des réserves» des pays concernés au Trésor français et le retrait de la France des «instances de gouvernance dans lesquelles elle était présente». En revanche, la parité fixe avec l'euro du franc CFA est maintenue (1 euro = 655,96 francs CFA), mais ce point est appelé à évoluer.

Ce qu'avait d'ailleurs annoncé le président béninois Patrice Talon en novembre dernier sur RFI. Le ministre de l'Economie avait ensuite expliqué : «Il est connu de tous qu'une partie des réserves de change de la zone UEMOA est déposée auprès du Trésor français pour garantir la convertibilité de notre devise. Ce que le chef de l'Etat a dit, c'est que si cette réforme, qui est aujourd'hui souhaitée de tous et sur

laquelle on est d'accord pour avancer, arrivait à terme, elle permettrait à la Banque centrale de placer ses réserves partout, auprès d'institutions financières, que ce soit en Europe, en Asie ou aux Etats-Unis.»

Reste que le système du franc CFA est très critiqué. Carlos Lopes, économiste bissau-guinéen et secrétaire exécutif de la commission de l'ONU pour l'Afrique, jugeait par exemple en 2016 qu'il y a quelque chose «qui cloche avec le franc CFA» : «Aucun pays au monde ne peut avoir une politique monétaire immuable depuis soixante et onze ans.» Même constat pour Nubukpo, l'économiste togolais, pour qui «la parité fixe entre le franc CFA et l'euro» pénalise fortement le développement économique des pays concernés. Outre les récriminations d'ordre économique, l'ancien ministre se montre tout aussi critique sur l'existence même de la monnaie : «La question de la souveraineté qui sous-tend ce débat est plus que légitime. Car il est inconcevable que cinquante-cinq ans après les indépendances, les pays de la zone franc continuent d'avoir une monnaie physiquement fabriquée en France, d'avoir leurs réserves de change déposées auprès du Trésor public français.»

Ainsi, en annonçant cette réforme, Emmanuel Macron a reconnu : «La question du franc CFA cristallise de nombreux débats et de nombreuses critiques sur le rôle supposé de la France en Afrique [...] J'ai entendu les critiques faites à la France [...] Je vois votre jeunesse qui nous reproche une relation économique et monétaire qu'elle juge post-coloniale [...] Donc rompons les amarres.»



Cour d'Assises de Bamako : Peine capitale pour l'obsédé sexuel

Il a planifié et attaqué sa victime pendant que cette dernière dormait nuitamment. Après lui avoir asséné des coups de machette, il n'a pas hésité à abuser d'elle.

C'est un dossier de coups et blessures volontaires aggravés et de viol incriminant YS qui a été examiné lundi dernier par les juges de la Cour d'assises de Bamako. à environ 20 ans, ce jardinier d'un autre genre est inculpé pour des faits de violences sexuelles sur une aide-ménagère entraînant la mort de celle-ci. à l'époque des faits, le présumé auteur partageait le même lieu de résidence que sa victime. C'était en 2016 au Camp des gardes de N'Tomikorobougou en Commune III du District de Bamako.

à la date sus-indiquée, la demoiselle AT a été engagée en qualité d'aide-ménagère par la famille d'AK, un porteur d'uniforme résidant dans le camp des gardes. Le jour des faits, aux environs de 3 heures du matin, alors que la quasi-totalité des membres de la famille dormaient à poings fermés, le jeune jardinier a choisi ce moment pour faire irruption dans la chambre d'AT, sa future victime. Tous les

membres de la maisonnée étaient dans les mains de Morphée. Pour YS, c'était l'occasion à ne pas rater sous quel que prétexte que ce soit

Envahi par un ardent désir d'entretenir des rapports intimes avec l'aide ménagère, YS n'a pas hésité à utiliser la manière forte. Ainsi, il s'est muni d'une machette avec laquelle il a frappé violemment la jeune fille endormie.

Dès lors le champ était libre pour ce jardinier qui abusa de sa victime sexuellement. Après son forfait, il a disparu des lieux comme s'il ne s'y était jamais rendu.

Le viol serait méconnu, si un témoin ne s'était pas, par un simple fait du hasard, présenté sur les lieux au moment de l'action. Cette nuit-là, en effet, ce témoin nommé AK, semblait être de passage vers les lieux au moment où YS commettait son acte ignoble. AT est tombé sur la pauvre, presque nue, couchée à même le sol, et visiblement inconsciente. Pis, elle por-

tait une blessure au niveau du cou. Tout laissait croire qu'elle a été victime d'une agression sauvage. Celui qui a fait cette découverte macabre n'a pu qu'avertir la police pour l'en informer. Par la suite, AT a été transportée au CHU Gabriel Touré où, peu de temps après son admission, elle a succombé à ses blessures. Dans la foulée, les policiers ont pris le dossier en main dans l'espoir de débusquer celui qui a pu commettre un tel acte. Les enquêtes ont été menées, aux termes desquelles, les limiers sont tombés sur YS. Ce dernier est interpellé et conduit au commissariat de police du 2^e arrondissement. L'enquête policière a suivi son cours normal jusqu'à l'inculpation du jardinier. Celui-ci s'est finalement retrouvé en Cour d'assises pour répondre de l'acte dont il est accusé, conformément aux dispositions des articles 207 et 226 du code pénal.

En face des juges à la barre, YS n'a pas varié dans ses propos. Il avait fait de même durant l'instruction de son dossier. Lorsqu'il s'est agi de s'expliquer devant les jurés, il a clairement fait savoir qu'il a effectivement assommé sa victime avant d'entretenir une relation intime avec elle. « Je reconnais les faits », a-t-il avoué avant de détailler de façon glaçante comment les choses se sont passées cette nuit-là aux environs de 3 heures du matin.

L'accusé a expliqué sa forfaiture par une envie forte d'assouvir sa libido. Dès lors, la cause était entendue pour lui. Le parquet, dans son

rôle de défenseur des citoyens l'a totalement chargé, en qualifiant les faits de « très graves ». Le ministère public a justifié ce qualificatif « très graves », en soutenant que non seulement l'accusé a bien mûri son plan avant de le mettre à exécution, mais il s'est servi d'un crime pour en commettre un autre.

D'où l'écœurement du défenseur des citoyens qui a requis que le jeune homme soit maintenu dans les liens de l'accusation sans bénéficier de quelles que circonstances atténuantes que ce soit.

La défense n'était pas de cet avis. Elle a reconnu les aveux de son client et demandé à la Cour de ne pas suivre les réquisitions du parquet. Aux termes des débats, la Cour n'a accordé aucune circonstance atténuante à l'accusé. Le jeune homme a écopé de la peine capitale.

Tamba CAMARA

Peines proportionnelles aux crimes pour des copains

Auparavant, les jurés avaient fait comparaître les nommés IS et KD. Le duo devait répondre des faits de « meurtre et non assistance à personne en danger » commis sur la personne de DC. Cette triste histoire s'est déroulée en 2018 à N'Tomikorobougou, en Commune III du District de Bamako

Suite à une altercation ayant pour origine une

histoire de femme, IS poignarde DC et le laisse se vider de son sang. Son ami, KD, savait bien avant ce qui se passait, mais n'a pas jugé nécessaire d'intervenir pour éviter le pire. KD avait été chargé par le fiancé de la jeune fille K, (objet du conflit) depuis leur village, de surveiller les relations douteuses entre celle-là et DC, la victime. Il en été ainsi jusqu'au jour où, KD est allé surprendre la nommée K en compagnie de celui qui semblait être son amant.

Cette nuit là, tout est allé très vite. Pendant que les deux amants passaient leur moment de tendresse DC, le couple a été assiégé par les nommés IS et KD. D'échanges verbaux ils sont passés à une vive dispute. Très vite, les choses dégénèrent. Il s'est trouvé que les assaillants, venus pour régler le compte au couple, possédaient des armes blanches.

Sur place, plus le temps passait, plus les esprits s'échauffaient. C'est dans ces conditions qu'IS n'a pas hésité à poignarder DC, sous les yeux de son compagnon KD. Ce dernier, n'a rien fait pour intervenir et faire cesser le duel qui a été fatal à ce jeune homme qu'ils soupçonnaient d'entretenir des rapports amoureux avec « leur » fiancée.

IS, le principal accusé, auteur du coup mortel a mélangé les pédales dans ses explications face aux jurés. Il a d'abord nié les faits en bloc

avant de changer de stratégie. Puis, comme si ce n'était pas lui qui avait parlé peu de temps avant, il a estimé que ses actes relevaient de la légitime défense. Car, selon lui, la victime s'était munie d'un bâton avec lequel elle voulait le frapper.

Quant à son copain KD, il se trouve que c'était lui-même l'instigateur de cette expédition punitive contre le couple. Une opération qui a fini par la mort de celui qu'ils croyaient être l'amant de la fiancée d'un des leurs, resté au village.

Les faits de meurtre ont été établis et les deux garçons ci-dessus cités ont été inculpés, conformément aux dispositions des articles 199 et 200 du code pénal et des dispositions de l'article 220 du code pénal. à la lumière des débats, malgré les justificatifs des inculpés, la Cour a condamné IS à 10 ans de réclusion criminelle. Tandis que son compagnon KD a lui écopé de 3 ans de prison ferme. La Cour avait requalifié les faits de meurtre en coups mortels. La défense était parvenue à convaincre les jurés que son client avait plutôt « l'intention de se libérer face à sa victime et non celle de lui donner la mort », contrairement à ce que l'acte d'accusation laissait entendre.

T. CAMARA

SAER EMPLOI
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest

Cour Constitutionnelle : Que traficote Amadou Ousmane Touré avec le CNSP ?



Une photo insolite circule depuis le 7 septembre 2020 sur les réseaux sociaux. Sur cette photo, on aperçoit le Président de la Cour constitutionnelle Amadou Ousmane TOURE et le Président du CNSP Assimi GOITA.

Deux autorités de facto qui s'entretiennent pour quelles missions au nom de la Constitution du 25 février 1992?

Quelles missions constitutionnelles, alors que l'irruption militaire du CNSP dans l'arène politique a finalement débouché sur la rupture de l'ordre constitutionnel, et que le Président de la Cour constitutionnelle est le gardien juridictionnel de la Constitution du 25 février 1992 catégoriquement opposée à toute rupture anticonstitutionnelle !

Mais alors, sur quel fondement constitutionnel? Pour se dire quoi?

UNE CONSTITUTION SUSPENDUE DE FACTO

La photo paraît a priori assez insolite, car l'une et l'autre de ces deux personnalités procèdent de l'anticonstitutionnalité résultant de la rupture de chaîne de constitutionnalité, consécutive aux conditions de "démission" du Président IBK et de son effet neutralisant sur l'intérim constitutionnelle de la Présidence de la République.

Le torrent de cette rupture constitutionnelle a emporté l'ensemble des institutions de la République y compris la Cour constitutionnelle et ses Conseillers, laissant toutefois indemne comme en 1991 pour sa spécificité comme en 1991 la Cour suprême qui sort sans dommage de la tragédie institutionnelle.

Il ne sert des lors à plus rien de se voiler la face en se murrant dans l'illusion d'une constitutionnalité inexistante.

LE PRESIDENT IMAGINAIRE D'UNE COUR CONSTITUTIONNELLE FANTÔME FACE A UN

CHEF DE L'ETAT PROCÉDANT D'UN ACTE FONDAMENTAL PRIVE DE LÉGITIMITÉ CONSTITUANTE

En fait, Amadou Ousmane TOURE tient la présidence imaginaire d'une Cour constitutionnelle fantôme qui n'a plus aucune place dans l'anticonstitutionnalité ambiante qui règne depuis le 18 août 2020. Elle ne dispose plus d'aucun interlocuteur institutionnel qui soit constitutionnellement légitime. Elle même ne dispose plus de légitimité constitutionnelle. Quant au Président du CNSP Assimi GOITA, son autorité résulte également de l'extra constitutionnalité que n'a pu couvrir l'Acte fondamental n°001/CNSP du 24 août 2020 qui en fait le Chef de l'Etat. Un Acte fondamental qui ne peut de toute façon, servir d'instrument de travail d'un cadre constitutionnel.

La conjonction de ces deux facteurs contribue à percevoir à travers la photo de l'entretien qui circule, les traits d'une République bana-

nière qui semble se préparer doucement mais sûrement à un grand saut dans l'abîme des bricolages juridiques caractéristiques du régime défunt de IBK. Les Maliens se souviennent parfaitement que sur ce registre, Amadou Ousmane TOURE qui a servi au cabinet de Boubou CISSE, n'est pas en terrain inconnu, si l'on s'en tient aux correspondances scandaleuses portant sa signature au crépuscule dudit régime.

Parce qu'il y a rupture constitutionnelle du fait de l'inapplicabilité d'une transition constitutionnelle par procédure d'intérim assurée par le Président de l'Assemblée nationale, la Cour constitutionnelle est rendue de facto, complètement inopérante. Elle ne peut plus prétexter d'un quelconque Acte fondamental pour se forger un espace de fonctionnalité.

Ce qui revient à dire que la rencontre du Président de la Cour constitutionnelle avec le Président du CNSP ne s'inscrit nullement dans des rapports entre institutions républicaines de la Constitution du 25 février 1992. L'entretien du 7 septembre 2020 fut donc un tête à tête entre un Président de la République de facto et le Président d'une Cour constitutionnelle de facto.

L'IMPOSTURE JURIDIQUE DE RECONNAISSANCE PAR LA COUR D'UNE AUTORITÉ ANTICONSTITUTIONNELLE

Supposons le scénario catastrophe d'un Président de Cour constitutionnelle de jure s'entretenant en séance de travail avec un Président de facto inconnu de la Constitution républicaine du 25 février 1992!

On n'ose à peine se l'imaginer dans un contexte républicain. Car, même en concédant par extraordinaire à Amadou Ousmane TOURE et à sa Cour, un statut plus ou moins constitutionnel, la question lui serait posée de savoir pourquoi le Président de la Cour constitutionnelle d'une Constitution du 25 février 1992 déclarée non suspendue et donc applicable, va-t-il s'entretenir avec le Président du CNSP auto proclamé Chef de l'Etat sans aucune investiture officielle, en vertu d'un Acte fondamental pris dans les secrets du camp militaire de Kati?

Ce n'est pas pour rien que le juge constitutionnel est astreint de jurer de « se conduire



en digne et loyal magistrat » en application de l'article 93 de la Constitution relatif à son serment.

Il en résulte que la Cour constitutionnelle assure le rôle de gardienne juridictionnelle de la Constitution.

La Constitution du 25 février 1992 fait en effet de la Cour constitutionnelle à travers notamment son Président, sa gardienne juridictionnelle. Une gardienne qui, en toutes circonstances, a obligation d'assurer sa défense et son respect.

Si tant est que cette mission n'est pas une fiction, par quelle alchimie juridique alors, le Président de la Cour constitutionnelle gardien juridictionnel de la Constitution du 25 février 1992, peut-il traiter en interlocuteur institutionnel légitime, un Chef d'Etat de facto né à la suite d'une rupture constitutionnelle ?

LE PRESIDENT AMADOU OUSMANE TOURE PIRE QUE L'EX PRÉSIDENTE MANASSA DANIOKO?

Comment le nouveau Président Amadou Ousmane TOURE venu officiellement réparer soi-

disant les « Manassades » décriées par tous, pourrait-il justifier cet acte posé?

Que vaut désormais pour Amadou Ousmane TOURE, la mission de gardiennage juridictionnel de la Constitution au regard du serment qu'il

a fraîchement prêté au crépuscule du régime de IBK ?

Ces questions interpellent à plus d'un titre les nouveaux membres de la Cour constitutionnelle au regard du peu de considération qu'ils ont pour les obligations de leurs charges. Cette Cour démembrée puis remembrée dans les conditions calamiteuses que l'on sait, présente comme nous l'avons déjà soutenu, tous les signaux d'une Cour qui pourrait s'avérer pire que la défunte Cour présidée par Manassa DANIOKO.

En définitive, une Cour née de manière inconstitutionnelle d'une réaltable décomposition elle-même anticonstitutionnelle n'est-elle pas condamnée d'avance à la forfaiture?

**Dr BRAHIMA FOMBA
ENSEIGNANT CHERCHEUR
UNIVERSITE DES SCIENCES JURIDIQUES
ET POLITIQUES DE BAMAKO**

Concertations Nationales : Les suggestions de Moussa Mara pour une transition réussie

Alors que le pays se prépare à entamer les concertations nationales sur la transition, prévues du 10 au 12 septembre 2020, Moussa Mara fait plusieurs propositions afin de réussir ladite transition. Il invite de la confier à un civil tout en éloignant les acteurs politiques de l'exécutif.



Faire la lumière sur les événements tragiques des 10, 11 et 12 juillet 2020 ; relire l'accord d'Alger et le remettre sur les rails en finalisant au moins l'étape de l'armée reconstituée et du déploiement de l'administration ; résoudre les conflits intercommunautaires et réduire l'impact terroriste ; refondre le dispositif démocratique, institutionnel, constitutionnel et Administratif de l'État malien ; améliorer la gouvernance et gérer au quotidien l'État de manière consensuelle, transparente et apaisée ; organiser les élections générales. Voilà les grands axes de la feuille de route pour une transition réussie proposés par Moussa Mara, président du parti Yéléma pour le changement. Des propositions qu'il fait pour la réussite des concertations nationales prévues du 10 au 12 septembre prochain.

L'ARCHITECTURE ET LES ORGANES DE LA TRANSITION

Dans le même esprit de participer à la mise en place d'une transition réussie dans son pays, l'ex-Premier ministre fait également des suggestions en ce qui concerne l'architecture de cette transition ainsi que les organes à mettre en place.

Selon le document qui nous a été transmis, on peut lire les propositions suivantes : la mise en place d'un Conseil de Transition (organe législatif et d'orientation et de suivi dont

le Président est le chef de l'État et le Président de la Transition) ; la mise en place d'un conseil des Sages pour assister le Conseil de Transition ; la mise en place d'un Gouvernement de transition restreint pour conduire l'action publique, et enfin la possibilité de mettre en place des comités, commissions ad hoc sur les questions particulières (accord de paix, problèmes communautaires, réformes...).

CHARTRE DE TRANSITION

M. Mara ne se limite pas là. Il suggère la rédaction d'une Charte de transition. « **Le CNSP et les forces vives maliennes doivent rédiger une charte de la transition qui sera l'acte fondateur de la transition** », a-t-il indiqué. Cette Charte aura force de constitution puisqu'elle fixera le fonctionnement des pouvoirs publics pendant la phase transitoire, les organes et leur fonctionnement ainsi que leurs collaborations, les moyens de régulation..., a-t-il précisé. En effet, ce document suspendra la constitution de 1992, souligne-t-il. Des institutions n'ayant plus assez d'importance, comme la Haute cour des collectivités territoriales, le Conseil économique et social ainsi que la Haute cour de Justice doivent être également dissous, fait-il savoir. Cela, sûrement, afin de réduire les dépenses de l'État. Selon le président de Yéléma le changement, cette Charte « **devra néanmoins prévoir des dispositifs juridiques et judiciaires per-**

mettant de procéder au jugement d'anciens hauts responsables (Premier ministre, Ministres...) impliqués dans les faits de corruption et d'atteinte aux biens publics ». Dans ses suggestions, M. Mara estime que cette Charte « doit fixer dans les grandes lignes, les objectifs de la transition ainsi qu'une indication du délai de déroulement de celle-ci ».

GESTION DE LA TRANSITION

Quant à la question qui semble être assez cruciale, puisqu'elle divise les Maliens, la classe politique, il s'agit de la gestion de la transition, Moussa Mara juge important qu'elle soit civile. Il se dit convaincu que « **notre pays contient quelques personnalités civiles non politiques, rigoureuses, honnêtes et ayant l'envergure pour l'aider dans cette phase délicate** ». Il invite à faire de sorte que cette transition soit inclusive et neutre. « **Le choix des personnalités qui conduiront la transition doit être objectif et le plus inclusif possible pour assurer l'efficacité de cette période au service du Mali et des Maliens** », fait-il comprendre. À l'en croire, il convient « **d'éloigner les acteurs politiques de l'exécutif** ».

PLAN DE LA CHARTRE DE TRANSITION

Quant au plan que doit avoir cette Charte de transition, l'ex-Premier ministre d'IBK propose : un Préambule, une Réaffirmation des droits et devoirs du Malien, les contextes, les principes et Objectifs de la période transitoire, les Organes de la transition, les Rapports entre les organes, le Pouvoir judiciaire ; les Traités et accords internationaux, la Révision de la charte, et les Dispositions finales et transitoires.

Togola

Transition : Le CNSP promet de remettre le pouvoir aux civils !



Tard dans la nuit du mardi 18 au mercredi 19 août 2020, les maliens découvraient le visage des jeunes officiers qui venaient de parachever l'œuvre du M5-RFP en déposant le président IBK, en même temps que leur promesse de la mise en place d'une transition civile ! Cette folle nuit-là, nul ne les a contraints à tenir une telle promesse, dès

lors, d'où nous viennent toutes ces manœuvres en cours, et sans doute avec leur onction, visant à imposer un militaire à la tête de la transition ? N'est-ce pas que la dignité d'un homme, tel que nous l'avons hérité de nos aïeux, commence par le respect de sa parole donnée ?

Alors, c'est quoi donc toutes ces manœuvres

en cours tant du côté de Bozola (ORTM s'entend) qu'au travers de ces pseudo-sondages dénudés de toutes méthodologies scientifiques dans le seul but de préparer l'opinion à accepter un militaire à la transition, en dépit de l'hostilité de notre environnement régional et international à un tel scénario ? Où est finalement ce Mali dont tout le monde crie tant ?

C'est dire que le dernier sondage, réalisé dans 10 localités du pays sur la gestion de la transition, qui veut que « 62,4% des personnes sondées estiment que la transition devrait être dirigée par un militaire... », n'est qu'une farce ! Mais que dit le fameux sondage réalisé en seulement entre 3 et 5 jours pour ce qui concerne le choix du président de la transition ?

« Cette étude, réalisée entre le 25 et le 30 août dernier, a concerné Bamako (51%), Kayes (5%), Koulikoro (7%), Sikasso (8%), Mopti (9%), Ségou (5%), Tombouctou (4%), Gao (2%), Kidal (2%) et la diaspora (7%). Sur un total de 842 personnes ayant répondu aux questions, 62,4% sont favorables à un militaire à la tête de la transition contre 37,6% pour un président civil. Toutes les 10 localités et les tranches d'âge (à l'exception des 55 ans et plus) sont à plus 50% pour un président militaire ; 65,5% des femmes sondées sont également pour un militaire contre 61,55%





d'hommes... ».

Comme nous l'avons écrit ici dans ces mêmes colonnes, c'est vrai que les membres du Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP) jouissent d'un soutien populaire consécutif l'état d'exaspération des maliens face au régime corrompu du désormais ancien président IBK, mais aussi de l'agencement et du contenu de leur toute première déclaration.

Mais au fur et à mesure, ils semblent butter aux dures réalités de l'exercice du pouvoir, coincés qu'ils sont entre les exigences formalistes de la CEDEAO et d'une certaine communauté internationale, auxquelles s'ajoutent aujourd'hui l'incompréhension des maliens

face à l'attitude douteuses des nouveaux hommes forts du pays. Entre discours et pratique, sauront-ils se tirer d'affaire à bon compte ? Voilà toute la question !

Cela est d'autant plus vrai que les militaires pourraient très vite, s'ils ne prennent garde, se voir des acteurs politiques et même de la société civile sur le dos, s'ils devraient continuer à faire cavaliers seuls, disons, en termes plus appropriés, à mener le peuple malien en bateau ! Un militaire président de la transition, ça aussi nous l'avons dit, n'est pas le mieux à faire pour un Mali en crise, même si à Kati, on assure que c'est aux Maliens de définir les contours de la transition.

Et de quelle transition parlent-ils, dès lors qu'on est passé de l'espérance d'une transition civile à une transition militaire ? Aussi, sans vouloir exclure les militaires du processus, il sérait plus qu'on laisse la présidence de la transition à un civil qui, même si le rôle n'est pas encore défini, aura du pain sur la planche, du moment qu'il s'agit avant tout de restaurer la confiance entre le Mali et ses partenaires dont le rôle va être grand dans la concrétisation des objectifs qui seront assignés à la transition.

Et comme nous l'avons dit, il faut, en plus d'un homme de poigne, un homme qui est aux faits des rouages du fonctionnement des politiques internationales, un homme capable de fixer un Emmanuel Macron ou un Donald Trump dans les yeux pour défendre le Mali.

Et bien, si tant est que nos nouveaux héros de Kati aiment le Mali et qu'ils tiennent au respect de leur parole donnée, qu'ils arrêtent donc leurs mises en scène pour faire face à l'essentiel ! Qu'ils laissent surtout les maliens faire, et cela sans pression ni malice, ce qu'il y a de mieux pour le Mali lors des concertations qui commencent aujourd'hui... Car être digne de confiance, c'est aussi le respect de sa parole donnée !

■ Yama DIALLO



UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA



Patrimoine mondial de l'humanité : L'Unesco va restaurer le site de Bandiagara

L'Unesco va restaurer le site de Bandiagara, classé au patrimoine mondial de l'humanité. La « Falaise de Bandiagara » abrite 289 villages répartis sur 400 000 hectares.

Le projet, financé à hauteur d'un million de dollars vise à réhabiliter des bâtiments et des sites consacrés à la culture traditionnelle. En plus de la restauration des sites, l'Unesco financera des activités génératrices de revenus pour les femmes, dans le contexte difficile de la Covid-19.

Faut-il rappeler qu'en fin août 2019, un plan d'action de 2,2 millions de dollars a été présenté par l'UNESCO et le ministère de la Culture du Mali aux populations du site du Patrimoine mondial des Falaises de Bandiagara en Pays dogon, afin de favoriser un retour à la normale après les violences intercommunautaires ayant affecté le centre du pays. Lors d'un atelier réunissant des représentants

des habitants de la région à Bandiagara le 29 août, le ministre de la Culture du Mali, N'Diaye Ramatoulaye Diallo, et Hervé Huot-Marchand, Représentant de l'UNESCO à Bamako, ont présenté des mesures prioritaires visant à assurer la sécurité des personnes et des biens, condition indispensable au retour des déplacés internes dans les localités abandonnées. Le projet de plan d'action prévoit la fourniture d'une aide alimentaire, la restauration de l'habitat et du patrimoine ainsi que l'approvisionnement en eau potable dans les villages détruits ou endommagés lors des violences. Des mesures sont également prévues pour soutenir les acteurs locaux du développement afin d'impulser l'économie et soutenir les po-

pulations en détresse.

On se souvient qu'une mission de terrain dépeçée en juillet 2019 avait constaté une situation inédite de destruction non seulement de l'habitat mais aussi des moyens de subsistance (greniers, récoltes, animaux).

Le patrimoine architectural de la région a été sérieusement endommagé, des objets culturels détruits, vandalisés ou abandonnés sous les décombres. Le patrimoine culturel immatériel a aussi été affecté avec la quasi-interruption des événements sociaux et culturels. Le site de Bandiagara est reconnu pour ses paysages exceptionnels de falaises et de plateau gréseux, intégrant des sites archéologiques et une architecture des plus remarquables. Il est riche des pratiques et traditions culturelles de ses habitants. Il est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1989.

La crise sécuritaire a provoqué la destruction totale ou partielle de près de 30 villages dont des attaques meurtrières mi-juillet à une trentaine de kilomètres de Bandiagara.

Djibril Diallo

De la démocratie en Guinée : Un nouveau paradigme



Malgré la parution en novembre 1992 du livre de Bertrand Badie sur « l'État importé : L'occidentalisation de l'ordre politique », la plupart des pays africains n'ont pas encore cessé de fonctionner selon le modèle de l'État colonial occidental.

Pourtant, la thèse défendue par le politologue dans cet ouvrage est que les pays non occidentaux n'ont fait qu'importer des modèles politiques occidentaux chez eux, pour la plupart de manière non intelligente sans prendre soin de les adapter à leurs réalités locales. Cette importation apparaît à l'auteur comme une marque indéniable de domination culturelle, ce qui expliquerait pourquoi la transposition n'a pas fonctionné.

Il écrit notamment : « En dépit des espoirs que les élites ont mis en elle, l'occidentalisation, manquée, est cause de multiples traumatismes sociaux et facteur de désordre dans les relations internationales. La cacophonie d'un monde qui ne parvient ni à unifier ses règles du jeu ni à faire leur place aux différences constitue sans nul doute la plus lourde des menaces qui pèsent sur l'humanité. »

C'est au regard de ce constat que les États africains concernés doivent sortir de cet emprisonnement idéologique en proposant une nouvelle vision de la démocratie propre à l'histoire et l'anthropologie de leurs sociétés.

L'exception guinéenne

En ce qui concerne la Guinée, après tant d'échecs rencontrés pour marier la démocratie moderne importée d'Occident avec l'exercice traditionnel du pouvoir hérité des grands empires Ouest-africains, l'heure est à la recherche d'une voie nouvelle qui consacre la légitimité de l'exercice du pouvoir par le peuple pour lui-même en assurant la séparation effective entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire d'une part, et en désacralisant la personne du chef et de l'autorité qu'il incarne d'autre part.

Pour réussir cette tentative de maintenir la souveraineté du peuple en tant que pouvoir constituant sur ceux qui le représentent en tant que pouvoirs constitués, sans continuer à s'endormir dans une forme de sacralisation du pouvoir et de ceux qui l'exercent, il faut non seulement tenir compte de la diversité socio-culturelle de notre pays et de sa répartition géographique et administrative, mais également réfléchir à une forme de gouvernement de la république qui désacralise le chef et le pouvoir qu'il exerce.

C'est pour répondre à ce double enjeu que nous nous sommes employé laborieusement à élaborer cette réflexion dans l'optique de proposer à nos concitoyens un nouveau paradigme de

gouvernance de la Guinée dont les fondamentaux sont exposés ci-dessous.

Un système de type fédéral, un régime de démocratie représentative avec présidence tournante

Ce système est formé d'une fédération d'États autonomes placés sous l'autorité d'un État central (fédéral). Ainsi, selon la division géographique de la Guinée, il y aura quatre États fédérés représentés par les 4 régions naturelles du pays. Soit l'État de la Guinée Maritime, l'État de la Moyenne Guinée, l'État de la Haute Guinée et l'État de la Guinée Forestière. Le gouvernement fédéral assure les fonctions régaliennes de l'État, à savoir la justice, la défense, la sécurité nationale, la monnaie, la citoyenneté et l'immigration. Tandis que les gouvernements fédérés s'occupent chacun dans les limites de son territoire, de l'éducation publique, la santé et les services sociaux, les routes et l'administration locale.

Fonctionnement

L'État central (ou fédéral) fonctionnera sur le modèle d'un gouvernement collégial avec une présidence tournante suivant un cycle de 4 ans entre les représentants élus des 8 régions administratives de la Guinée (Conakry, Boké, Kindia, Mamou, Labé, Faranah, Kankan, Nzérékoré), regroupés dans une structure appelée « Conseil national ». Chaque Conseiller national sera rééligible une seule fois. Le gouvernement fédéral sera soumis à la règle de la parité hommes-femmes et sera composé de 34 élus du peuple.

Chaque ministre du gouvernement doit être un élu de chacune des 33 préfectures du pays plus la capitale Conakry. Toutes les décisions présidentielles seront discutées et approuvées par le Conseil national avant d'être rendues publiques et exécutées. Le président du gouvernement fédéral restera cependant le chef de l'État fédéral et disposera d'un droit de veto qui lui permettra de trancher, si le Conseil national ne parvenait pas à s'entendre sur une question spécifique. Le parlement fédéral sera composé de 303 députés élus, représentant les 303 sous-préfectures (communautés rurales de développement). Et conformément au principe de la responsabilité ministérielle,

chaque ministre siègera également au parlement en tant que député de sa circonscription électorale.

Les États fédérés seront composés chacun d'un gouvernement dont les membres seront élus par le peuple et il sera dirigé par un premier ministre. Ici également chaque ministre, dont le nombre ne dépassera pas 10, doit être un élu d'une circonscription électorale représentant une ville de la région. Chaque gouvernement régional sera responsable de la définition et l'adoption de politiques permettant le développement économique, social et culturel de sa région. En optant pour un tel modèle de gouvernance, il sera même plus approprié pour le bon fonctionnement de nos institutions, de remplacer notre multipartisme improductif et malsain par un bipartisme sain et « absolu ». Ainsi, seuls deux grands partis politiques se feront concurrence pour la conquête du pouvoir, ce qui favorisera incontestablement l'alternance et diminuera les conflits inutiles qui retardent le décollage de notre pays.

Constitution fédérale

Une nouvelle Constitution devra alors être élaborée conformément à la nouvelle donne. Elle visera à répondre aux besoins et critères légaux et juridiques d'un système fédéral de la nature décrite plus haut. Des magistrats et des juristes de haut niveau seront invités à se pencher sur ce travail. Cette constitution statuera sur l'existence d'une Cour Suprême fédérale qui sera composée de 8 juges issus des 8 régions administratives du pays et qui seront nommés par le président de la république.

En guise de conclusion

Voilà en définitive, l'architecture institutionnelle que nous proposons aux guinéens et guinéennes, qui permettra de sortir le pays des conflits nés de la fourberie politicienne, de l'instrumentalisation de l'ethnie à des fins de profits personnels et de l'instabilité qui résulte des confrontations occasionnées par notre multipartisme désorganisé et dérégulé.

Le Ministre Mamadou Touré aux jeunes de Côte d'Ivoire depuis le Moronou : « Refusez l'instrumentalisation »



C'est ce Mercredi 9 Septembre 2020 que le Président de la République, son excellence Alassane Ouattara, débute sa visite d'Etat dans le Moronou. En prélude à cette visite, le ministre de la Promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, Mamadou Touré a rencontré et échangé avec les jeunes du Moronou. Cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre de « Rendez-vous avec les jeunes » a eu lieu au foyer des Jeunes de Bongouanou. Il avait à ses côtés ses collègues Myss Belmonde Dogo et Félix Anoblé.

Cette rencontre dont l'objectif était de faire le point des initiatives gouvernementales en faveur des jeunes dans cette localité et d'annoncer d'autres projets a porté essentiellement sur les initiatives en faveur des jeunes dans cette région et l'élection présidentielle qui aura lieu dans deux mois. S'agissant de la présidentielle, le Ministre Mamadou Touré a appelé les jeunes à tourner à la violence et à faire preuve de responsabilisation. « Pourquoi quand il s'agit de brûler des pneus on vous appelle. Pourquoi quand il s'agit d'occuper des postes de responsabilité ils ne vous appellent pas. N'acceptez pas d'être manipulés quel que soient vos partis politiques.

Refusez l'instrumentalisation. N'exécutez aucun mot d'ordre qui est en contradiction avec vos valeurs et vos principes », les a-t-il engagés. Il a ajouté qu'au lieu de se battre, les ivoiriens doivent décider dans les urnes précisant que les élections doivent se tenir dans la non-violence..

Pour ce qui est des initiatives du gouvernement en faveur des jeunes dans la région du Moronou, le Ministre Mamadou Touré a informé que plus de 321 projets jeunes ont été financés à hauteur de plus de 137 millions F Cfa, dans le cadre de la deuxième édition de l'opération Agir pour les jeunes. Il promet que ce n'est pas tout. « En collaboration avec les conseils régionaux, nous mettrons en place d'ici la fin du mois un fonds de 100 millions F pour aider et accompagner les jeunes à s'insérer dans le tissu socio-économique. Aussi, pour la phase 3 de Agir pour les jeunes, au moins 137 millions F Cfa seront mobilisés pour les jeunes », a fait savoir le porte-parole adjoint du gouvernement.

Saluant ces initiatives, les jeunes ont pris l'engagement de ne plus se battre et se tournent désormais vers le développement du Moronou.

Basketball / Championnat national de D1 : Les résultats de la 9ème journée



A l'issue de la neuvième journée du championnat qui s'est déroulée du 5 au 6 septembre, le Stade Malien chez les dames toujours en tête alors que celles de l'USFAS cherchent à engranger une deuxième victoire dans le championnat tout comme les hommes du CRB qui n'ont encore gagné aucun match.

Chez les hommes, dans la rencontre entre les deux gros a tourné en faveur de l'AS Réal, qui a pris sa revanche sur les policiers par un score serré (64-61). L'Attar Club s'est imposé (80-68) face à l'AS Mandé. Dans le duel entre centristes, le CRB a courbé l'échine face au CBD (41-79). La dernière rencontre des hommes a vu le Stade Malien prendre le meilleur sur les militaires de l'USFAS (70-37).

Du côté des dames, le Djoliba n'a pas fait de cadeau face aux policières. Les rouges se sont

largement imposées (80-53). L'AS Réal s'est relancée dans la course au maintien en s'imposant devant l'Attar Club (64-57). Toujours invaincues, les filles du Stade Malien ont réussi leur neuvième succès en autant de rencontres devant les dames du CBD (71-65). Dans le duel des mal-classés, l'AS Commune 6 a dicté sa loi aux USFASiennes (61-52).

Au classement :

Pour les garçons, les policiers mènent la danse avec 17pts. Ils sont suivis par les scorpions de l'AS Réal avec 15pts. En troisième position, 15pts également mais avec moins de paniers inscrits, se trouve l'Attar Club de Kidal. L'AS Mandé occupe la quatrième place avec 14pts. Derrière les mandekans suivent à la cinquième place le Stade Malien en comptant 13pts. Avec le même nombre de points que les stadistes mais une différence de pa-

nier inférieure, l'USFAS est sixième. Le CBD 12pts et le CRB 9pts complètent le tableau.

Le tableau des filles est dominé par l'équipe des blancs de Bamako. Avec un sans-faute en 9 matchs, le Stade compte 18pts devant le Djoliba AC 16pts. Les Koulikoroises du CBD sont à la troisième place avec 15pts. Les policières occupent la quatrième position, elles comptent 14pts au compteur. À la cinquième place c'est l'Attar Club avec 13pts. 11 c'est le nombre de points du Réal et de l'AS Commune 6 qui occupent respectivement le sixième et le septième rang du classement. L'Union Sportive des Forces armées et de Sécurité ferme le tableau féminin avec 10pts.

S.Guindo, stagiaire Malijet.com

Athlétisme et hyperandrogénie : La défaite de trop pour Caster Semenya ?

La Sud-Africaine Caster Semenya pourra-t-elle disputer à nouveau un jour une course de haut niveau sur 800 ou 1.500 mètres ? La justice suisse a rejeté un recours déposé par la championne olympique contre le règlement de la Fédération internationale d'athlétisme. Celui-ci prévoit que les coureuses dont le taux de testostérone est inhabituellement élevé doivent le faire réguler pour être autorisées à concourir sur certaines distances.

■ ■ **Les portes peuvent être fermées mais pas verrouillées.** » Caster Semenya est restée combattive, ce 8 septembre 2020, dans un court message sur Twitter. Mais il faudrait parler de désillusion concernant la double championne olympique, triple championne du monde et quintuple championne d'Afrique. Celle-ci vient en effet de perdre une nouvelle bataille juridique face à la Fédération internationale d'athlétisme (World Athletics). Un long combat débuté peu après des Mondiaux 2009 durant lesquels la Sud-Africaine, alors peu connue, avait écrasé la concurrence sur 800 mètres, à la surprise quasi-générale. Cette victoire à Berlin avait alors ravivé un vif débat sur le sport et le genre, aux carrefours de la santé, de la politique et de la philosophie. Ce 8 septembre 2020, la justice suisse a rejeté un recours déposé par Caster Semenya contre le règlement de World Athletics (ex-IAAF) qui restreint l'accès à certaines épreuves pour les athlètes hyperandrogènes. La native de Pietersburg produit naturellement, comme d'au-

tres avant elle, un taux de testostérone inhabituellement élevé. Or, l'ex-IAAF exige depuis avril 2018 que les sportives concernées fassent chuter ce taux pour être autorisées à disputer des courses sur toutes les distances allant du 400 mètres au mile (1609 mètres). Une décision qui avait notamment privé l'intéressée des Mondiaux 2019 au Qatar et susciter les foudres de l'Organisation des nations unies (ONU), l'agence ONU Femmes y voyant un risque de « violation des droits humains » et « un chapitre sombre dans l'histoire du sport ».

World Athletics se réjouit

De son côté, la Cour suprême suisse assure avoir fait prévaloir « l'équité des compétitions » comme « principe cardinal du sport », au motif qu'un taux de testostérone comparable à celui des hommes confère aux athlètes féminines « un avantage insurmontable ». Il a ainsi confirmé la décision prise en mai 2019 par le Tribunal arbitral du sport (TAS), l'ins-

tance suprême en matière de litiges sportifs. Le TAS avait déjà estimé que les athlètes comme Caster Semenya tiraient un avantage trop important de leur prédisposition.

« Ces cinq dernières années, World Athletics (ex-IAAF) s'est battu pour offrir des droits et opportunités équitables à toutes les femmes et les filles qui pratiquent notre sport aujourd'hui et dans le futur, s'est félicitée la Fédération internationale dans un communiqué. Nous nous réjouissons ainsi de la décision de la Cour suprême suisse de confirmer notre règlement sur les athlètes DSD (avec des différences du développement sexuel, ndlr) comme étant légitime et proportionné ».

Après la décision de la Cour suprême suisse, Caster Semenya s'est défendue avec force : « Je suis très déçue par cet arrêt, mais je refuse de laisser World Athletics me droguer ou m'empêcher d'être qui je suis. » Elle a en outre indiqué son intention de saisir « tous les recours nationaux et internationaux ». Mais, dans les faits, la Sud-Africaine semble avoir épuisé les principales voies juridiques possibles.

À 29 ans, Caster Semenya est théoriquement dans la force de l'âge. À l'heure actuelle, deux options s'offrent à elle pour tenter de disputer les Jeux olympiques 2021 de Tokyo : accepter de suivre le régime médicamenteux réclamé par World Athletics – ce qui paraît évidemment exclu – ou tenter sa chance sur une distance non-concernée par ce règlement qui fait polémique. Le 13 mars dernier, elle avait ainsi indiqué son intention de s'aligner sur 200 mètres. Actuellement, la superstar de l'athlétisme africain s'occupe en jouant au football avec le club JWW FC. Mais elle a assuré qu'elle ne renonçait pas pour autant au sport qui l'a faite reine.





Bélier (21 mars - 19 avril)

Il se pourrait bien que votre promotion tant attendue se matérialise ces jours-ci. Vos efforts portent leurs fruits. Vous avez bien mérité votre récompense, car vous avez travaillé dur pour arriver à vos fins.

Votre portefeuille se porte à merveille. Il est alimenté régulièrement par la providence et vous vous demandez peut-être à qui vous devez cette chance ! C'est Jupiter, le dieu du ciel dans la mythologie grecque qui vous apporte ses bienfaits.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Dans le travail la bonne ambiance gagne du terrain, vous êtes confiant. Aujourd'hui, aucune perturbation ne vient interférer dans vos plans ou dans votre planning. Il se peut que de nouvelles perspectives d'avenir vous soient proposées.

De belles récompenses vous tombent dessus, si vous êtes surpris et dubitatif au départ, très rapidement vous commencez à entrevoir une issue de secours favorable à vos difficultés d'argent. Cependant, agissez avec prudence en sécurisant votre futur.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous pourriez commencer un nouveau travail, ou changer de poste au sein de la société pour laquelle vous travaillez, ou même avoir des nouveaux projets... Le trigone Mercure/Neptune vous apporte une vivacité d'esprit indispensable à votre réussite professionnelle.

Le trigone Jupiter/Uranus aidé par la conjonction à Vénus favorise grandement le domaine de vos finances. Associé à Mars dans le domaine du travail, il y a de grandes chances pour que celles-ci se trouvent augmentées, sans doute grâce à votre travail !



Cancer (21 juin - 21 juillet)

La chance peut se faire avec un collègue. Il peut vous donner un coup de pouce totalement inattendu. Ce nouveau poste pourrait être très différent du poste actuel. Osez faire ce changement. Vous ne le regretterez pas. Il peut vous ouvrir un autre horizon.

Le budget est à étudier avec parcimonie. Vous devez faire attention à vos excès. Des coups de coeur sur des articles ou des produits peuvent vous revenir assez cher. Des produits haut de gamme pour la nourriture ou un restaurant peut entraîner des frais.



Lion (22 juillet - 23 août)

Avec cette opposition Uranus/Mars, il se peut que vous ayez envie de vous révolter contre des agissements qui ne vous conviennent pas. Il faudra essayer de trouver une manière très diplomate de le dire afin de ne pas froisser vos collaborateurs.

Les choses sont en gestation en ce qui concerne vos rentrées d'argent. C'est comme une soupe qui mijote. Il lui faut un certain temps de cuisson. En attendant, vous vous inquiétez un peu et vous vous demandez ce qui se passe.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Des attentes différentes et des envies de nouveauté, vous êtes porté par une énergie dynamisante. Vos choix se dirigent vers de nouvelles activités lucratives, aujourd'hui vous testez des jobs et des pistes différentes. Vous tentez et vous osez !

Dépenser votre argent sans compter, vous en connaissez les risques, de ce fait, vous préférez vous montrer prévoyant en choisissant de ne pas jeter l'argent par les fenêtres. Vos proches saluent vos initiatives courageuses. Vous pensez au futur.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Au travail, vos idées font l'admiration de vos collègues. Vous pourriez recevoir une nouvelle, qui changerait votre routine quotidienne. Peut-être une promotion ? Quoi qu'il en soit, de nouveaux horizons pourraient voir le jour, et avec eux, de bonnes surprises.

De très bonnes perspectives pourraient se produire dans le domaine de vos finances. Le trigone Uranus/Vénus en est la cause. La vente tant attendue d'un bien immobilier pourrait se produire, et avec elle une belle rentrée d'argent que vous n'attendiez plus !



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

L'activité en cours demande de collaborer avec des personnes peu scrupuleuses. Du laisser-aller ou des erreurs professionnelles peuvent ralentir vos tâches. Une légère contrariété se fait sentir. De la mauvaise foi pourrait provenir d'un collaborateur.

Les questions du budget sont au coeur de vos préoccupations. Elles le sont pour la bonne cause, face à des projets. Vous désirez investir dans de la décoration ou changer la disposition de votre mobilier. Cette démarche encourage votre envie d'économiser.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Les astres vous sont extrêmement favorables en ce qui concerne votre activité professionnelle. De bonnes nouvelles peuvent arriver et des libérations de situations difficiles peuvent avoir lieu. La journée sera sûrement riche à tous points de vue et changera votre quotidien à l'avenir.

Avec Vénus qui représente aussi les valeurs, l'argent va arriver à point nommé pour vous permettre de mener à bien vos désirs d'expansion. Saturne en Capricorne pourrait bien vous donner des envies d'achat immobilier.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous prenez une belle revanche professionnelle, vous n'êtes pas prêt de vous arrêter en si bon chemin. Vos projets tiennent la route, vous mettez toutes vos chances de votre côté pour pouvoir les réaliser au plus vite. Les astres vous protègent.

C'est une journée constructive qui vous attend, les finances sont à la hausse. Vous attendiez un retour à l'équilibre, le voici. Le secteur de l'argent est favorisé, si récemment vous avez fait des placements, vous recevez des gains inattendus.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Des transformations pourraient se produire dans votre travail, apportant avec elles des changements positifs et un total épanouissement. Ne laissez pas passer cette opportunité ! Cela vous apporterait ce sentiment de liberté auquel vous aspirez tant !

Vous êtes capable d'une grande lucidité concernant votre budget. De plus, l'aspect Neptune/Mercure vous apporte une grande intuition en ce moment. Vos choix sont judicieux concernant vos finances, vous gérez tout cela de manière intelligente.



Poisson (19 février - 21 mars)

Une démarche est amorcée pour changer d'activité. Ce cap pourrait entraîner une mutation. Une nouvelle carrière est en marche. Elle réclame un bilan de compétence. Prenez la peine d'étudier votre projet professionnel. Votre avenir en dépend entièrement.

Gardez le maximum de budget. Le conseil est la sagesse, car les frais sont importants. Ils peuvent vous amputer l'argent réservé aux loisirs. Vous savez qu'il est préférable de rogner sur les économies. Privilégiez la récupération ou les bonnes affaires.

**Promo
Modem 4G**



Proche de vous

19 000 FCFA

au lieu de ~~39 900F~~

- 50%

**JUSQU'À 10 APPAREILS
CONNECTÉS EN SIMULTANÉ**



4G



Proche de vous

**5 Go
offerts**



SPiRiT

Jusqu'au 30 septembre 2020

Profitez du meilleur de l'Internet mobile pour vos **smartphones, tablettes et ordinateurs** avec une vitesse de connexion allant jusqu'à **150 Mbit/s**.

Rendez-vous dans nos agences.

service client : 6700

www.malitel.ml

www.facebook.com/malitel.official

